

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE  
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2020\_067 portant création de l'Unité de Service US 43 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision CNRS relative à l'unité UAR 2016

Vu l'accord des partenaires ;

**Décident :**

**Article 1 :** L'Unité de Service US43 intitulée « MIC- Centre d'Imagerie Multimodale » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

**Article 2 :** Le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm et de l'Université Paris Saclay, comme partenaire de l'Unité au sens de l'article 19 du décret 83-975, modifié.

**Article 3 :** Monsieur Frédéric COQUELLE est reconduit dans ses fonctions de Directeur de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2025.

**Article 4 :** La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA  
RECHERCHE MEDICALE**



**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY**

T. Dup...



Pour la Présidente et par Délégation